

# Cérémonie de remise des médailles de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite

Vendredi 18 décembre 2015

Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs,

En 1802, Bonaparte, alors Premier Consul décide la création de la Légion d'Honneur. La date n'est pas anodine ; en 1802, l'heure est à la paix : le Traité de Lunéville vient d'être signé avec l'Autriche, celui d'Amiens avec l'Angleterre et le Concordat avec le Vatican. Le Premier Consul a plus de temps qu'il n'en aura jamais, pour fonder les institutions administratives, judiciaires et financières qui marquent profondément et encore aujourd'hui, l'organisation et la vie de notre Pays ; l'Ordre de la Légion d'Honneur est l'une d'entre elles.

Par cette action qui, comme souvent chez lui, est empreinte d'une grande modernité, Bonaparte veut un ordre national qui exprime la vertu, l'honneur, l'héroïsme, l'excellence ; une distinction qui serve à récompenser à la fois la bravoure militaire et le mérite civil ; un ordre qui distingue une élite d'hommes et de femmes qui, chacun dans son domaine, bâtissent jour après jour, grâce à leur intelligence, leur dévouement et leur générosité, l'avenir et le rayonnement de notre Nation ; un ordre qui ne soit pas, comme par le passé, un ordre nobiliaire ou héréditaire, mais qui soit ouvert à tous, sans distinction de naissance et excluant tout préjugé et toute ségrégation.

Que dit Bonaparte ? : *« Les cordons sont en usage dans tous les pays, mais on ne les donne, chez nos voisins, qu'à l'homme bien né ; je les donnerai, moi, à l'homme qui aura servi dans l'armée et dans l'État, ou qui aura produit les plus beaux ouvrages (...), les soldats ne sachant ni lire ni écrire seront fiers de porter la même décoration que les savants illustres et ces derniers attacheront plus de prix à cette récompense qu'elle sera la même que pour les braves ».*

Cette idée et la force révolutionnaire qu'elle porte en ce début du XIX<sup>ème</sup> siècle, affirme d'emblée des principes intangibles qui gouvernent depuis 1802 une institution à laquelle Bonaparte donna pour devise « *honneur et Patrie* » et voulu mettre sur un même rang, toujours selon ses mots, « *les princes et les tambours* ».

Cette magnifique étoile blanche s'est habillée de rouge. Il n'y a pas de couleur plus symbolique que le rouge. Le rouge est la couleur du sang versé pour défendre et protéger la Patrie, du pont d'Arcole en 1796 au Mali d'aujourd'hui ; le rouge c'est la couleur de l'émotion de celle ou de celui, qui dans sa conscience fière ou plus modeste, sait qu'il a ou qu'elle a réussi une grande chose qui servira au-delà de sa personne ; le rouge est la couleur de la passion de celle ou de celui qui porte la volonté de conquête et de réussite ; le rouge est la couleur du cœur vaillant et amoureux ; le rouge est la couleur du feuillage d'automne qui résiste mais c'est aussi la couleur de la sève des hommes, celle de la vie. Que pouvait-on choisir de mieux que le rouge pour incarner une décoration dont le message renforce la définition même d'une Nation.

Comme je l'illustrais par les mots du Premier Consul, le principe d'égalité préside l'esprit de l'Ordre, mais ce principe d'égalité serait orphelin s'il n'était pas associé au principe d'universalité. Notre décoration récompense tous les services, qu'ils soient civils ou militaires, sans établir entre eux, ni hiérarchie, ni distinction de castes, de religions, de races, de conditions sociales ; il suffit que le mérite soit exemplaire, on dira éminent. Ce sont ces deux principes d'égalité et d'universalité qui expliquent, n'en doutez pas, la résonance extraordinaire qu'a très vite obtenue la Légion d'Honneur. D'ailleurs, sans le vouloir, par la volonté du futur Empereur, l'ordre incarnait déjà, à sa création et de façon si paradoxale s'agissant du consulat, les trois valeurs qui fondent et définissent, aujourd'hui, notre République :

- la liberté de proposition et d’appréciation dans la reconnaissance des mérites pour accéder à l’Ordre ;
- l’égalité des membres qui le constituent ;
- et la fraternité, à laquelle la société des membres de la Légion d’Honneur contribue amplement, comme elle favorise la connaissance partagée de cette décoration vivante et moderne qui est désormais universelle puisqu’elle est portée, souvent avec fierté, par de nombreux étrangers.

Conçu au cours d’entretiens entre le général de Gaulle, Président de la République et le général d’armée Georges Catroux, grand Chancelier, l’Ordre national du mérite a, quant à lui, été créé par décret du 3 décembre 1963 pour se substituer à de nombreux ordres ministériels. En instaurant cette nouvelle distinction, le chef de l’État tenait à réduire l’inflation des ordres dont le nombre et l’excessive libéralité avaient gravement déprécié le prestige.

Suivant la volonté du Général De Gaulle, ce nouvel ordre national a pour but de reconnaître et de récompenser les « mérites distingués » des hommes et des femmes ayant consacré leurs capacités d’intelligence, de dévouement et de persévérante énergie au service de la communauté nationale.

Comme pour la Légion d’honneur à l’aube du premier Empire, il s’agissait d’insuffler une nouvelle énergie à la V<sup>ème</sup> République naissante. Comme pour l’ordre de la Libération en 1940, il s’agissait d’incarner la Résistance.

Au baptême de l’Ordre national du Mérite, le général de Gaulle déclare « *désormais, nous aurons deux ordres, l’un rouge, l’autre bleu aux couleurs de notre drapeau* ».

Plus de cinquante ans après sa création, l’Ordre national du Mérite a trouvé sa juste place à côté de la Légion d’honneur.

Le général De Gaulle avait assigné plusieurs objectifs à l'Ordre national du mérite :

- Le premier était de donner des exemples à la Nation, c'est-à-dire des visages aux valeurs de la République. L'ordre national devait être conçu comme une forme d'émulation. Ses récipiendaires devaient donner l'image de ce que représente l'esprit civique. Le mérite encourageait les citoyens à donner le meilleur d'eux-mêmes, quelle que fut la nature des services rendus à la Nation.
  
- Le deuxième objectif assigné à l'Ordre national du mérite était de s'imposer comme une reconnaissance de la France, dans toutes ses composantes, sa diversité et ses talents, en représentant toutes les forces vives.
  
- Les femmes étaient présentes dès la première promotion du mérite, alors qu'il y a fallu plus d'un demi-siècle à la Légion d'honneur pour accueillir Marie-Angélique Duchemin, reconnaissant son héroïsme et sa bravoure lors du siège de Calvi en 1794.
  
- L'Ordre du mérite reconnaît également l'engagement des jeunes générations. En 2013, lors du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'Ordre national du mérite, le Président de la République, a exprimé le souhait de voir les forces de la jeunesse davantage reconnues et mieux honorées.

Comme pour la Légion d'honneur, l'ordre national du Mérite doit garantir une égalité d'accès à la reconnaissance par la Nation. Le mérite individuel s'est imposé comme l'un des fondements de notre République en consacrant les idéaux égalitaires, brillamment défendus par les philosophes des Lumières et si bien décrits dans le théâtre de Voltaire :

« Les mortels sont égaux ; ce n'est pas la naissance  
C'est la seule vertu qui fait la différence  
C'est elle qui met l'homme au rang des demi-dieux ;  
Et qui sert son pays n'a pas besoin d'aïeux [...]  
Mes grandeurs sont à moi : mon sort est mon ouvrage. »<sup>1</sup>

Cette cérémonie est l'occasion pour moi de vous saluer collectivement et de vous exprimer publiquement toute la reconnaissance que j'ai pour votre engagement et vos talents.

Comme préfet, j'ai eu l'occasion de remettre à plusieurs reprises les insignes de l'Ordre national du mérite à des militaires, à des civils. À chaque fois, lorsque j'évoque le parcours des récipiendaires, je mesure ce que signifient ces existences dévouées au service des autres et au rayonnement de notre Pays. À chaque fois, je vois sur les visages, lorsque sont rappelés les événements, les actions qui fondent une vie, l'émotion d'être reconnu par la République. Ce moment, qui est aussi un moment de partage et d'amitié où tous se retrouvent derrière celui qui est distingué. C'est une fierté pour celui qui reçoit cette récompense, c'est une fierté aussi pour la communauté nationale.

Récipiendaires de l'année 2015, vous êtes entrés dans deux ordres qui vous distinguent, vous honorent et vous obligent. Car c'est bien cela la finalité de ces deux principaux ordres nationaux. La devise même de la Légion d'Honneur « Honneur et Patrie » en constitue le viatique. La Légion d'honneur ou de l'Ordre national du Mérite suggère l'exemplarité du décoré dans sa vie publique pour promouvoir les valeurs des Ordres qui sont, d'abord, des valeurs républicaines.

---

<sup>1</sup>*Epiphyle*, jouée en 1732, vers repris ensuite dans *Mahomet ou le fanatisme*, en 1741 tant ils rencontraient de succès parmi le public

Je vous incite bien sûr à être dignes de ces couleurs rouge et bleu qui symbolisent de façon si forte, dans tous les Pays du Monde, ce qu'est le drapeau de la France. Vous aurez à cœur de les porter avec fierté, au moment où l'actualité la plus dramatique nous conduit à réaffirmer l'universalité de ce que représente la France qui, depuis les « Lumières », illustre un exemple : celui de la démocratie.

Mesdames, Messieurs, je veux saluer ce que vous êtes dans la diversité de vos talents et de vos engagements. Ce sont des Euroises et des Eurois qui honorent la France que je reçois aujourd'hui dans cette maison de la République qu'est la Préfecture. Notre Pays, si enclin au fatalisme et parfois même au défaitisme, a besoin de l'expression valeureuse des hommes et des femmes qui savent dépasser leur propre destin pour incarner, soit par leur comportement, soit par leur savoir, soit par leur abnégation, soit par leur talent, ce qu'est l'esprit de Nation.

Les distinctions nationales que vous portez n'expriment pas une conception désuète de l'égoïsme et de la vanité ; laissez ceux qui espèrent les avoir le dire, plus qu'ils ne le pensent. Non ces décorations représentent une belle reconnaissance républicaine qui, au contraire, s'inscrit dans une réelle modernité, car plus que jamais, le service des autres et l'exemplarité des mérites doivent être au cœur de nos obligations et de notre devoir collectif et individuel, pour que vive la France et vive la République.

René BIDAL  
Préfet de l'Eure